

Séance du 13 mars 2025

N° 2025_07

Nomenclature acte : 4.1.1

Composant le Conseil d'Administration :

En exercice : 15
Démissionnaire : 2
Présents : 7
Représentés : 1

Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstention : 0

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du six mars deux-mille-vingt-cinq, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale a été reconvoqué conformément à l'article 2 du chapitre 2 du règlement intérieur du Centre Communal d'Action Sociale.

L'An deux-mille-vingt-cinq, le treize mars à dix-sept heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le six mars deux-mille-vingt-cinq, s'est assemblé en salle des mariages, sous la présidence de Anne BULLET, Vice-présidente du CCAS.

Présents : A. BULLET, N. SAUCY, J-Y. SOMMIER, A. BON, S. ABGRALL, M. FORNIER, S. LE BEUZE

Absents représentés : L. VASTEL (par A. BULLET)

Absents excusés : A-M. MERCADIER, Z. KEFIFA, D. LAFON, G. REIGADA, P. KATHOLA, F. BROSSE, M. LAGARDE

Démissionnaires : J. LECLERCQ, E. CATON

Le Conseil d'administration,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-21,

VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment son article L.313-1,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L.123-6, R.123-7 à R.123-17,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à des modifications du tableau des effectifs afin de l'actualiser en fonction des mouvements intervenant dans le service ainsi que des adaptations de postes par rapport aux recrutements effectués ou à effectuer,

CONSIDERANT qu'il convient de créer un poste dans le cadre d'une augmentation du temps de travail d'une d'aide à domicile,

VU le budget du CCAS,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le 20/03/2025



ID : 092-269200374-20250320-DEL2025807-DE

DECIDE

Article 1 : de créer l'emploi suivant :

- 1 poste d'agent social à temps non complet

L'effectif des grades concernés est modifié comme suit :

Grade	Situation avant décision		Situation après décision	
	Emplois	Dont temps non complet	Emplois	Dont temps non complet
Filière administrative				
Attaché	1	0	1	0
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1	0
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1	0
Adjoint administratif	1	0	1	0
Filière médico-sociale				
Assistant socio-éducatif	2	0	2	0
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	3	0	3	0
Agent social (+1)	8	4	9	5
Filière animation				
Adjoint administratif territorial	1	0	1	0

Article 2 : d'autoriser dans l'hypothèse où ces emplois ne pourraient être pourvus par des agents titulaires de la fonction publique territoriale, qu'il soit fait appel à des contractuels sur le fondement de l'article L332-14 ou L332-8 2° du Code Général de la Fonction publique. Les agents recrutés devraient disposer d'un titre ou d'un diplôme de niveau correspondant au cadre d'emplois visé et/ou des acquis de l'expérience professionnelle équivalents. L'indice de référence pour le calcul du traitement de base serait fonction du niveau de qualification et d'expérience professionnelle et ne pourrait excéder l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade ou du cadre d'emplois visé.


Article 3 : d'inscrire les dépenses correspondantes au budget du CCAS.

Article 4 : la présente délibération sera publiée sur le site internet de la ville de Fontenay-aux-Roses, ainsi qu'à l'accueil du CCAS. Elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 5 : ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Madame la Comptable du SGC de Fontenay-aux-Roses

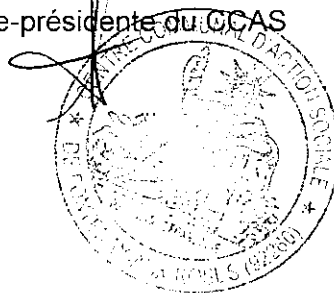
Envoyé en préfecture le 20/03/2025
Reçu en préfecture le 20/03/2025
Publié le 20/03/2025
ID : 092-269200374-20250320-DEL2025807-DE



Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signé les Membres présents.

Fontenay-aux-Roses le **20 MARS 2025**

POUR EXTRAIT CONFORME
Anne BULLET
Vice-présidente du CCAS



Certifié exécutoire compte-tenu de la réception
en Préfecture le 20/03/2025
Publication/Affichage le 20/03/2025

Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente du CCAS